

Résultats du vote Snes pour la FSU dans la Sarthe

VOTE n°1 : ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE

INSCRITS : 499 VOTANTS : 133 NULS OU BLANCS : 4 EXPRIMÉS : 129

Liste Unités et Action et sans tendance	91
Liste à l'Initiative de l'École Émancipée (ÉE)	27
Liste Émancipation	10
Liste pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant	1
Liste Front Unique	0

VOTE n°2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL

POUR : 84 CONTRE : 7 ABSTENTION : 28 REFUS DE VOTE : 3

	A	B	Total
Fenêtre : « Éducation »	52	37	89
Fenêtre : « Formation et recrutement des maîtres »	53	37	90
Fenêtre : « Vie fédérale »	53	33	86

VOTE n°3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ D'ORIENTATION FÉDÉRALE DÉPARTEMENTAL

POUR : 110 CONTRE : 3 ABSTENTION : 16 REFUS DE VOTE : 2

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE LA FSU
12 ET 13 JANVIER 2009
LYCÉE AGRICOLE - ROUILLON
 Pensez à vous inscrire

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul
 72000 Le Mans
 Tél : 02.43.28.69.58
 Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.free.fr>
 mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1
Absences non remplacées	p. 2
CTPD 2nd degré du 12 novembre 2009	p. 3
Bilan de rentrée	p. 4 p. 5
C.H.S.E.	p. 5
Les profs défendent les SES Lycée des métiers	p. 7
Résultats du vote Snes pour la FSU dans la Sarthe	p. 8

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Rendez-vous

Pour la défense de l'IUFM

- Le 12 décembre : à partir de 15 h, place de la République au Mans, pour une action d'information
- Le 15 décembre :
 - 12 h 30 : rassemblement devant l'inspection académique. Un préavis national de grève a été déposé pour permettre à tous de s'y rendre.
 - 17 h 30 : débat contradictoire avec (nous l'espérons), un député UMP et un représentant de l'Université du Maine à l'IUFM (sur le campus de l'Université)

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
10/12/2009



Directeur de la publication : Ivan Gâche - CPPAP n°3358 D735 - ISSN 1284-4489 Imprimé par nos soins - 10 décembre 2009

L'ÉDITO

Face à la destruction continue de l'emploi dans l'Éducation nationale, face à l'annonce d'une réforme des lycées obnubilée par des considérations plus budgétaires que pédagogiques, face à la mort programmée de la formation des professeurs et des IUFM,

il était de la responsabilité de notre fédération, majoritaire dans l'enseignement, de relancer l'opposition à une politique éducative qui ne change pas de cap. Pour L. Chatel comme pour ses prédécesseurs depuis L. Ferry, il faut poursuivre le travail de sape d'un service public d'éducation qui, aux yeux de ces idéologues néolibéraux, avait le tort d'être apprécié et de fonctionner correctement.

La journée du 24 novembre a fait la démonstration de sa nécessité. Le cortège a rassemblé plus de 1 500 manifestants dans les rues du Mans.

Mais cette journée ne doit pas être sans lendemain, car après toutes les suppressions de postes qu'elle a connues, l'Éducation nationale

est au bord du gouffre. Déjà, on ne compte plus les postes sans enseignant faute de remplaçants (voir article en page 6). Encore 5 000 postes supprimés, comme cela est annoncé pour la rentrée prochaine, et la situation devient totalement incontrôlable. Il est donc urgent de porter un coup d'arrêt à cette logique suicidaire.

Dans le département la prochaine étape de la mobilisation passera par l'organisation d'un meeting associant toutes les forces disponibles : FCPE, associations locales de parents d'élèves, mouvement d'éducation populaire, confédérations, partis politiques, associations... Ce sera l'occasion de cibler des objectifs revendicatifs précis par degré éducatif et d'en faire des points de conquête intangibles.

Il a été demandé que cette démarche soit reprise dans tous les départements et affirmée dans un appel national car elle est de nature à insuffler une confiance nouvelle dans l'action collective et à servir de tremplin à une action déterminée et gagnante.

Lionel Quesne

Absences non remplacées

Depuis le début de l'année scolaire le département de la Sarthe connaît une multiplication des absences non remplacées :

- collège de Bonnetable, prof de mathématique en congé maternité toujours pas remplacé au bout de 3 semaines,

- collège d'Arnage, prof de français en arrêt maladie, remplacé au bout de 4 semaines,

- collège de Connéré, prof de lettres classiques en congé maternité, remplacée partiellement au bout de 5 semaines par une étudiante en M1,

- lycée de Mamers, pas de prof de philo durant les 3 premières semaines de la rentrée...

Les absences de plus de deux semaines

Cette situation inadmissible de non remplacement des absences de plus de deux semaines s'explique par la politique de suppressions des postes massives décidées par les gouvernements Chirac-Raffarin-Villepin et Sarkozy-Fillon qui se sont succédés depuis 6 ans. Durant cette période, le second degré a perdu, 33 565 emplois dont 10 800 postes de remplaçants.

De plus, du fait que sur l'ensemble de l'académie de Nantes, la Sarthe « peu attractive », concentre 90 % des postes non pourvus, une bonne partie du contingent des TZR se retrouve ainsi affectée à l'année sur ces postes vacants diminuant d'autant plus les possibilités de remplacement.

Le « vivier » de remplaçants contractuels recrutables étant tari, le rectorat de Nantes se trouve dans l'incapacité de répondre aux besoins de remplacements des établissements pénalisant ainsi gravement les élèves. La mission d'intérêt général d'enseignement imposant à l'État l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes n'est plus remplie.

Le recteur de notre académie en arrivera-t-il, à l'instar de celui de l'académie de Créteil, à adresser un courrier aux inspecteurs et aux chefs d'établissement pour leur demander « de

recruter dans leur entourage personnel ou parmi leur population de vie scolaire, des étudiants ou des personnes titulaires au minimum d'une licence ou *ayant des compétences avérées* qui pourraient venir valablement alimenter le vivier de contractuels ou de vacataires» ?

Les absences de moins de deux semaines

Concernant le remplacement des absences de moins de 15 jours, le ministère impose à travers un décret publié le 27 août 2005 et malgré notre opposition, un dispositif dangereux qui consiste à contraindre les enseignants à remplacer leurs collègues (décret n°2005-1035 et la note de service 2005-130 parus au BO n°31 du 1er septembre 2005).

La charge de travail déjà suffisamment importante des enseignants, les contraintes d'emplois du temps des professeurs et des élèves, les problèmes de locaux et le coût important que représentent ces heures supplémentaires font de cette loi une mesure aberrante. Il est évident pour tous qu'il s'agit d'un « bricolage » destiné à leurrer l'opinion et que ces heures ne permettront jamais d'assurer une continuité pédagogique mais tout au plus une garderie dont n'ont rien à faire les élèves, dans la perspective d'une réussite scolaire et sociale.

Une vraie politique de remplacement, passera inévitablement par le recrutement en nombre suffisant de professeurs titulaires. Or ce n'est pas le choix que le gouvernement a fait : les conditions du remplacement des enseignants absents ne pourront que s'aggraver encore l'année prochaine compte tenu des 5 000 suppressions d'emplois décidées au budget 2010.

Les journées d'action décidées par le Snes en janvier seront l'occasion d'arrêter le gouvernement dans sa volonté de détruire le service public d'éducation et de lui imposer une autre politique éducative.

Ivan Gâche

Distribution de tracts auprès des élèves Au lycée Malraux d'Allonnes, *les profs défendent les sciences économiques et sociales !*

Avec la réforme des lycées préparée par Luc Chatel, l'enseignement de SES sera réduit à 1 h 30 hebdomadaire contre 2 h 30 actuellement et mis en concurrence avec l'économie, sans approche sociale et sociologique. Il demeure optionnel en seconde. Pourtant, il y a moins d'un an, Xavier Darcos se prononçait en faveur de la généralisation des SES.

Six grands noms des sciences sociales (dont l'économiste Daniel Cohen, les sociologues Pierre Rosanvallon et Christian Baudelot, le pédagogue Philippe MERIEU) ont signé le mardi 12 décembre une tribune dans Le Monde pour demander au ministre de l'Éducation de « revoir son projet de réforme ».

« Le concert unanime d'hommages qui ont été rendus à l'occasion du décès de Claude Lévi-Strauss rappelait fort à propos l'apport de la démarche anthropologique dans notre rapport à l'autre et donc à nous-mêmes. Les sciences sociales permettent cette réflexivité en nous donnant les moyens de mettre à distance l'expérience personnelle, de développer le « regard éloigné » des élèves. Cette finalité devrait être renforcée dans le lycée du XXI^e siècle. »

Les lycéens ont besoin d'une réelle culture économique et sociale pour comprendre le monde qui les entoure.

Défendons les Ses comme troisième voie de réussite à côté de la culture scientifique et de la culture littéraire, dans nos établissements.

Signez la pétition sur le site de l'associations des professeurs de SES : <http://www.apses.org/initiatives-actions/>

Ariane Henry

Lycée des métiers

Ce label pour nos établissements, lancé en 2001 par J.L. Mélenchon alors Secrétaire d'État à l'enseignement technologique, est relancé depuis 2008 dans l'Académie de Nantes .

Les Conseils d'Administration de nombreux établissements sont actuellement sollicités.

De quoi s'agit-il ?

Pour le Recteur : « Le lycée des métiers permet d'afficher clairement une compétence, pour les familles et les professionnels. Il est ancré dans le territoire ; c'est un maillon fort du dispositif des relations école-entreprise . »

(ouest-France du 20/11/09)

Cette citation illustre les objectifs, le choix des mots est révélateur. Il n'est pas question de formation des jeunes, mais de compétences ; la seule finalité de l'enseignement se réduirait-elle à l'adaptation à un emploi local et ce sous le contrôle de l'entreprise.

Au-delà de la posture idéologique de soumission de l'école aux souhaits du Medef, le label lycée des métiers semble une coquille vide.

Mais pour avoir le label, il faut un établissement qui offre un cursus allant du CAP au BTS avec des formations en apprentissage !

Derrière la volonté de donner un nom ronflant à chaque lycée, pour mieux le distinguer des voisins, c'est la concurrence entre établissements qui sera renforcée !

Ce label, en laissant croire qu'il s'agit d'un lycée nouveau, ne servirait-il pas aussi à détourner l'opinion publique de la politique de casse de l'éducation nationale ?

Pour l'instant, le CA du lycée de La Flèche a dit non au lycée des métiers.

Martial Château

Commission Hygiène et Sécurité d'Établissement

Cette instance est obligatoire dans chaque établissement (le programme annuel académique de prévention 2009-2010 le rappelle ; visible sur le site du Snes)

Rappel des textes réglementaires :

- Décret N° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret N° 95-680 du 9 mai 1995.
- Arrêté du 18 octobre 1995 (JO du 26 octobre 1995) ; création des CHS académiques et départementaux.
- Circulaire N° 95-239 du 26 octobre 1995 (BO N° 41 du 9 novembre 1995).

Le CHSA s'est réuni le 17 septembre 2009, les deux CHSD de la Sarthe se sont réunis les 6 mai et 21 octobre 2009. Le plan d'action de la pandémie grippale a été le principal sujet de ces instances. Les CHS d'établissement devaient aussi se réunir, et ce fut le cas dans de nombreux établissements. Il est à noter que de plus en plus d'établissements réunissent leur CHS, et que les remontées des comptes-rendus des CHS d'établissements vers l'ACMO départemental augmentent. Ces comptes-rendus vont enfin permettre aux représentants des personnels au CHSD d'avoir plus d'informations concernant l'Hygiène et sécurité dans les établissements.

Sachez que vous avez la possibilité de consulter les comptes-rendus des CHSA et CHSD sur le site du snes, sur le site académique et sur le site de l'I.A. de la Sarthe dans la rubrique « personnel et recrutement/ informations pratiques/ hygiène et sécurité-conditions de travail ».

Les représentants FSU demandent qu'une rubrique « Hygiène et sécurité » soit directement accessible sur la page d'accueil.

Qu'en est-il de la CHS de votre établissement ?

- Avez-vous connaissance du « document unique » dans votre établissement ? Existe-t-il ?
 - Connaissez-vous l'ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la sécurité) de votre établissement.
- La Commission Hygiène et Sécurité de l'Établissement se réunit-elle 2 fois par an ?
- Avez-vous connaissance du compte rendu de la CHSE?
- Avez-vous connaissance de problèmes d'hygiène et sécurité non résolus dans votre établissement ou à proximité ?

Des représentants SNES siègent au Comité Hygiène et Sécurité Départemental 72 au titre de la FSU, n'hésitez pas à les contacter par l'intermédiaire de la section départementale

Daniel CARTEREAU - Ivan GACHE



CTPD 2nd degré du 12 novembre 2009

Intervention du SNES-FSU : une rentrée en trompe l'œil.

Aux syndicalistes que nous sommes et que l'on dit obnubilés par la question des moyens, on pourra toujours exhiber la dotation horaire de la rentrée 2009 et se flatter de la voir en légère augmentation par rapport à l'an passé. Mais pour prendre la juste mesure de cette donnée brute, il faut y apporter quelques éclairages.

Il faut tout d'abord noter qu'il eut été fort inquiétant de ne pas constater cette augmentation dans la mesure où les effectifs des collèges connaissent une hausse appréciable qui fait mentir les sempiternelles annonces de déclin démographique qui depuis de nombreuses années servent d'alibi aux massives suppressions de postes.

Il faut ensuite se poser la question du prix à payer pour ce qui n'est en définitive, compte tenu de la hausse démographique, qu'un maintien des moyens à niveau constant. Or ce prix à payer est lourd :

Conformément à une tendance observée depuis plusieurs années, la part des heures supplémentaires tend à croître plus vite que les heures-postes. Elle était de 4,20 % de la dotation totale l'an passé ; elle dépasse cette année les 5 %. Autrement dit, la part des heures postes tend à se réduire de plus en plus. La voilà la conséquence des dizaines de milliers de postes supprimés depuis 2002. Et au bout du compte, la charge de travail augmente et les conditions d'exercice du métier se détériorent avec, par exemple, la multiplication des compléments de service. Et au bout du compte, nous assistons à la dévalorisation d'un métier qui devient de moins en moins attrayant, un métier où il faut sans cesse travailler plus, non pas pour gagner plus, mais simplement pour

ne pas perdre trop de pouvoir d'achat faute de voir arriver la nécessaire revalorisation collective de nos traitements. Ensuite le prix à payer est lourd, car le maintien de la dotation a été obtenu au prix de la suppression des moyens de remplacement. Nous avons demandé que nous soient communiquées des données concernant ces moyens pour préparer ce CTPD. Nous ne les avons pas eues, mais nous savons que les TZR ont été affectés à l'année et qu'en dépit de cela de nombreux postes restaient vacants à la rentrée (un autre sujet où notre demande d'information est restée sans réponse). Pour pallier l'imprévu, il faudra donc faire appel à des emplois précaires qui ne sont satisfaisants pour aucune des parties prenantes : enseignants, chefs d'établissement et élèves.

Dans un contexte de suppression massive de postes, le maintien de la dotation a également été rendu possible par la diminution du nombre de stagiaires. Autrement dit, le colmatage des brèches s'est fait sur le dos de la formation des enseignants, c'est-à-dire en hypothéquant l'avenir d'un service public d'éducation de qualité.

On ne peut donc pas dire que le budget qui a servi à préparer cette rentrée a fait preuve d'ambition pour l'École. Au contraire, comme la demi-douzaine de ses prédécesseurs, il l'a affaiblie. Et voilà pourquoi il faut parler d'un bilan de rentrée en trompe-l'œil. Il cache une situation de grande fragilité, des conditions de travail profondément dégradées et une offre de formation appauvrie. Et surtout, derrière lui se cache une autre vague de suppression de postes (16 000 dont environ 5 000 dans le second degré) qui risque de porter le coup de grâce.

Bilan de rentrée

une analyse des documents de l'I. A.

A - Réforme de la voie professionnelle : des jeunes sans orientation

1. Des ambitions au rabais

En seconde professionnelle, il y avait 1.3 candidat par place en 2000; en 2009 c'est 1.58.. Il y a davantage de candidats en CAP. L'offre de formation en filière professionnelle est insuffisante. La réforme du bac pro en 3 ans et les suppressions de postes expliquent d'abord ce manque de places. Par ailleurs, le développement de l'apprentissage impulsé par la région, montre ses limites puisqu'il est plus difficile pour les jeunes de trouver un patron dans le contexte actuel de crise. Si une partie des élèves de troisième a trouvé des solutions en apprentissage ou à la MGI, nous ne pouvons que déplorer la sortie du système éducatif de jeunes qui ont encore besoin de temps pour accéder à une culture commune et de trouver les moyens de leur émancipation.

2. Les filles davantage pénalisées

Par ailleurs les filles sont particulièrement pénalisées. Elles sont moins satisfaites dans leur demande alors qu'elles sont moins nombreuses à formuler des vœux d'affectation. Il y a une «prime» au genre masculin (les filles représentent 43% des vœux mais seulement 38% des affectés contre 57% des vœux et 62% des affectés pour les garçons.) Cela s'explique par la nature de l'offre de formation. Les filières tertiaires ne représentent que 40% de l'offre de formation. Or ce sont des filières sollicitées par les jeunes filles. Le taux de pression y est élevé: 2.51 en CAP et 1.64 en 2Pro. Développer ces filières permettrait d'améliorer leur accès au diplôme. Il est vrai qu'elles sont surreprésentées dans les lycées d'enseignement général et technologique par rapport aux garçons. Cependant, toutes ne réussissent pas dans les filières générales et

technologiques. Elles doivent pouvoir bénéficier d'un accès à l'enseignement professionnel public, sans être obligées d'avoir recours à l'enseignement privé ou de redoubler inutilement en seconde générale. A la rentrée 2009, les collègues enseignant en LGT constatent un nombre anormalement élevé de cas de redoublements en seconde générale, faute de places suffisantes dans les autres voies. Par ailleurs, il est à noter qu'à l'heure de la crise industrielle, l'accès à l'emploi est sans doute moins difficile dans le secteur des services ce qui peut justifier le développement des formations tertiaires.

3. Candidatures: des effectifs déséquilibrés

Le nombre de candidatures selon les secondes professionnelles et les cap sont variables. Dans les filières tertiaires, les élèves sont très nombreux(ses) à postuler face aux places disponibles. C'est le cas aussi dans de nombreuses filières industrielles ou agricoles. (comme les cap cuisine, maçon, les bac pro réparation de carrosserie, technicien usinage...). D'autres peinent vraiment à recruter.

Il convient d'améliorer l'information des élèves sur les métiers et les voies. Pourtant le rôle des CIO et des Copsy est menacé. Comment les professeurs qui seront de plus en plus chargés d'assurer le service d'orientation vont s'y retrouver dans le maquis des subtilités et de la diversité des voies professionnelles? Les projets de réforme du Ministre de l'Education et la loi sur l'orientation aggravent la situation.

B - Collèges de la Sarthe : de grandes disparités

L'IA ne fournit aucune statistique sur plusieurs années. Refus de montrer ce qui fâche ?

La classe de sixième est favorisée (24,04 élèves par classe en moyenne en Sarthe) c'est là que

les effectifs sont les plus bas sur les 4 années du collège. Cependant des établissements affichent des effectifs très lourds. Quelques exemples: le collège de Mamers est à 28; le Vieux Colombier à 27,75 ; Berthelot à 26,5. Les variations sont considérables, elles vont de 20 à 28 élèves par classe (si on tient compte des trois collèges «ambition réussite» les écarts sont accrus). Que le collège soit petit ou gros, les conditions d'accueil des élèves entrant en sixième sont bien inégales et semblent arbitraires. Cela remet en cause le principe de l'égalité d'accès au service public d'éducation.

On retrouve des écarts importants en 5ème, 4ème et 3ème.

C - Les moyens des lycées général et technologique : la seconde, un rite de passage pour les élèves ?

Les effectifs sont lourds en seconde dans la plupart des établissements. Il suffit de compter le nombre de secondes dédoublées (effectifs supérieurs à 24). La classe de seconde est pourtant bien difficile pour des jeunes qui se cherchent et pour les professeurs qui doivent transmettre malgré tout des savoirs. Respectons les jeunes et donnons à tous leur chance de réussite, la classe de seconde serait-elle devenue un rite de passage?.

Par ailleurs les options de tronc commun (SVT, arts-plastiques, musique...) sont bien inégalement réparties...Le lycée Malraux est le parent pauvre (seulement une classe SMS) alors que c'est le lycée général qui accueille la plus forte proportion de jeunes de milieux défavorisés. Pourtant, donner plus à ceux qui ont le moins pourrait contribuer à améliorer leur réussite. Cela favorise aussi la mixité sociale, essentielle pour ce type d'établissement.

D - Les compléments de service dans les collèges : des aberrations

Aux collèges Jean Cocteau, Le Vieux chêne, Berthelot, Wilbur Wright, de Bercé (liste incom-

plète) ont constaté des compléments de services de 11, 13, parfois 16 heures. Ne faudrait-il pas supprimer les postes d'origine? Des collègues sont dans des situations professionnelles difficiles quand ils enseignent sur plusieurs établissements. En même temps, dans le contexte actuel de réduction de la dépense publique, il n'est pas assuré que ces moyens d'enseignement seront redéployés et transformés en créations de postes, là où c'est nécessaire. Le rectorat ne recourra-t-il pas au recrutement de contractuels ?

E - L'orientation après le CM2 : chacun contre soi

Il y a de plus en plus de demandes de dérogations (411 en 2009 contre 360 en 2007, 271 en 2004). Le critère pour «convenances personnelles» des familles progresse fortement. Les familles ont intégré cette nouvelle possibilité. Cela entraîne des déséquilibres dans les effectifs en 6ème, cela renforce les ghettos. L'intérêt personnel des familles n'est finalement pas garanti, contrairement à ce que nous laisse croire le Ministère.

Les filles bénéficient moins que les garçons d'un avis favorable lors des commissions d'appel: 44.4% contre 81.25%.

Ariane Henry

